

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), spécialité Educateur Sportif, mention Activités Physiques pour Tous

	Niveau d'étude visé Inferieur ou égal au baccalauréat		Diplôme Autres dipl. nationaux niv. form. bac		Domaine(s) d'étude Sport et loisirs		Accessible en Formation en alternance, Formation initiale		Établissements CREPS Toulouse
---	---	---	---	---	---	---	---	---	--

Présentation

L'éducateur sportif d'activités physiques pour tous anime les activités à caractère ludique, les activités gymniques d'entretien corporel et d'expression ainsi que les activités de pleine nature en toute sécurité. Il s'adresse à des publics variés (enfants, adolescents, adultes, seniors) et participe à la promotion de la structure dans laquelle il est employé, ses interventions ne visent pas le perfectionnement, la compétition ou une spécialisation dans une activité.

Objectifs

4 UNITÉS CAPITALISABLES :

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous.

UC 4 : Mobiliser les techniques de la mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage .

Savoir-faire et compétences

1- Il encadre tout type de public dans une pratique de loisirs :
Il accueille et informe les publics.

Il oriente les publics vers des solutions adaptées.

2- Il encadre des activités de découverte, d'initiation et d'animation :

Il conduit et accompagne un projet d'animation et/ou des projets collectifs.

Il conduit et accompagne un projet d'animation en encadrant des activités visant le développement et le maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé, et de bien être.

Il conduit des actions de découverte, de sensibilisation et d'initiation à des activités physiques ou sportives diversifiées dans les trois domaines suivants : les activités physiques d'entretien corporel, les activités physiques à caractère ludique et les activités physiques en espace naturel.

3- Il participe au fonctionnement de la structure et à la conception d'un projet d'animation :

Il participe au fonctionnement et à la gestion de la structure.

Il participe à la gestion et à la promotion des activités.

Admission

Conditions d'admission

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'unité d'enseignement « premiers secours civique de niveau 1 » (PSC 1) ou son équivalent
- produire un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins de 3 mois.

- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation.

Tests préalables à l'entrée en formation :

- test Luc Léger
- parcours d'habileté motrice

Épreuves de sélection

- Un écrit
- Un entretien de motivation à partir du CV du candidat et de son projet professionnel
- épreuves de pratique (suivi de cours collectif, épreuve de sport collectif)

Et après...

Poursuite d'études

Possibilité de poursuivre vers un DEJEPS ou de se spécialiser dans une discipline.

Insertion professionnelle

Lieux d'exercice

- Collectivités territoriales
- Associations
- Structures de vacances, bases de loisirs, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise
- Structures culturelles ou de loisirs
- Secteur scolaire ou péri-scolaire

Possibilité d'exercer au titre de travailleur indépendant

Contact(s)

Contacts

Contact administratif

Cécile BERJEAUD

☎ 05.62.17.90.00

✉ defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Cécile BERJEAUD

☎ 05.62.17.90.00

✉ defa@creps-toulouse.sports.gouv.fr

Lieu(x)

📍 Toulouse

En savoir plus

Lien vers le site du diplôme

<https://www.creps-toulouse.sports.gouv.fr/formation/formation-bi-qualifiante-sante-et-bien-etre-tout-au-long-de-la-vie/>

Programme

Organisation

Formation sur 9 mois : 600 heures en centre de formation et 400 heures en structure de stage.

Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage sur 12 mois.